Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_007-DE

ville de PAREMPUYRE

SÉANCE DU 28 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE VINGT HUIT MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -007

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Annie PONS

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin		X		de FRANCOIS Béatrice
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBE Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine		X		GUILBAULT Nicky
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline		X		VINCE Bernard
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		CHARTIER Marie-Laëtitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_007-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -007 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023
Rapporteur : Mme le Maire

Les bases des impôts locaux arrêtées par les services fiscaux pour l'année 2023 ne nous ayant pas encore été communiquées, seront votés les taux à l'exception faite du taux de la Taxe d'Habitation qui est gelé depuis 2020 (réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances 2020), sans indiquer les montants à recevoir.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière, propriétés bâties	45,74 %	**45,74 %**
Taxe foncière, propriétés non bâties	67,46 %	**67,46 %**
Total		

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 21 février 2023,

Après examen en commission municipale Finances / Ressources Humaines du 21 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023,

Décide de voter les taux d'imposition suivants pour 2023 :

	Taux 2023
Taxe foncière, propriétés bâties	**45,74 %**
Taxe foncière, propriétés non bâties	**67,46 %**

Adopte **à l'unanimité (27 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 mars 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre